



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2025 08

5 Février 2025

DES AGENCES QUI DERANGENT

Depuis plusieurs semaines, des attaques contre certaines agences de l'Etat se multiplient. Ces agences sont pointées du doigt et soumises à la vindicte populaire. Evidemment, dans cette période de discussion sur le budget de la Nation, c'est sur leur coût de fonctionnement que se concentrent ces attaques. Mais on ne cherche pas à savoir si ces sommes déboursées sont efficaces.

Mais que font donc ces agences ?

L'**Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail** (ANSES) est un établissement public français. Elle a pour mission principale d'évaluer les risques sanitaires dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement et du travail, en vue d'éclairer la décision publique. L'ANSES est placée sous la tutelle des ministères de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation.

L'OFB (office français de la biodiversité) assure la police de l'environnement. L'OFB est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Il joue un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité face aux pressions comme la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les diverses pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore les conséquences des dérèglements climatiques.

L'ADEME (Agence de l'environnement et

de la maîtrise de l'Energie) aide les populations et les décideurs dans la transition écologique.

Vous avez compris. Toutes ces Agences sont au premier rang pour constater les méfaits de la pollution sur la santé humaine et le vivant. Voilà pourquoi, dans cette période où les méfaits de certaines activités économiques et agricoles commencent à défrayer la chronique, ces agences sont mises à l'index.

Ces industriels et agriculteurs veulent bien bénéficier des fonds publics mais sans aucune contrainte ni contrôle.

Un rapport de l'inspection générale du Ministère de l'Agriculture, rendu public ce 30 janvier dernier par le média en ligne *Contexte*, estime que seuls 0,045% des contrôles effectués par l'OFB depuis sa création en 2020, ont été conflictuels.

D'un autre côté, entre janvier et avril 2024, l'ADEME a été contrôlée par onze agents de l'Inspection Générale des Finances qui ont rendu un rapport de 1500 pages dans lequel ils ont conclu que la gestion de l'établissement était globalement satisfaisante sans formuler aucune recommandation qui remettrait en cause son modèle.

Mais, le 27 janvier dernier, un amendement à la loi DUPLOMB adoptée par le Sénat, visant à assouplir les normes environnementales et à réintroduire certains pesticides, suscite des inquiétudes pour les populations et le vivant. Cet amendement met l'ANSES sous tutelle et crée un « conseil d'orientation de protection des cultures » qui devrait être contacté par l'agence pour établir l'ordre de priorité de ses travaux. Autrement dit c'est ce conseil d'orientation de protection des

cultures qui établirait les missions de l'ANSES. Quand on sait la composition prévue de ce « conseil » qui fait la part belle aux représentants des filières agricoles, industrielles de fabrication des pesticides et des instituts techniques, c'est la mission même de sécurité sanitaire de l'ANSES qui est visée.

A l'heure de l'explosion des maladies chroniques, encadrer les missions de l'ANSES de cette manière, c'est augmenter encore le nombre de ces maladies. C'est aussi augmenter le coût de leur réparation par le système de protection sociale.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association